



# PRÉFET DE LA CHARENTE- MARITIME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 19/05/2020

### POURSUITE DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE RÉOUVERTURE DE PLAGES, DE PLANS D'EAU ET DE MUSÉES

Nicolas BASSELIER, préfet de la Charente-Maritime, a pris, ce jour, de nouveaux arrêtés de réouverture de plages, de plans d'eau et de musées.

L'instruction par les services de l'État des demandes de dérogation pour la réouverture de plages, plans d'eau et musées, sollicités par les maires, s'est poursuivie en début de semaine, en veillant toujours au strict respect des consignes sanitaires : diffusion et affichage des consignes de sécurité à l'entrée et à la sortie des lieux autorisés, contrôle des mesures d'hygiène et de distanciation physique, autorisation des seules activités dynamiques et limitation des horaires sur les plages.

Les aspects touchant à la protection de la biodiversité sont également pris en compte dans cette instruction. La secrétaire d'État Emmanuelle WARGON était hier à La Tremblade dans le cadre de l'opération « On marche sur des œufs » visant à sensibiliser la population à la présence des oiseaux venus nidifier sur nos plages.

**- Le préfet a autorisé le mardi 19 mai la réouverture de plages dans 12 communes** : Aytré, Bourcefranc-Le-Chapus, Dolus d'Oléron, La Brée-les-Bains, La Flotte, La Tremblade, Les Mathes-La Palmyre, Les Portes-en-Ré, L'Houmeau, Marennes-Hiers-Brouage, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Georges d'Oléron.

**Toutes les plages pour lesquelles les maires ont fait une demande sont maintenant rouvertes en Charente-Maritime.** 34 communes ont ainsi obtenu une dérogation d'ouverture de plages.

**- La réouverture d'un plan d'eau a été autorisée à Rochefort.**

**- Enfin, le préfet a autorisé la réouverture de 12 musées** dans les communes de Grand-Village-Plage, Jonzac, La Rochelle, Saintes, Saint-Martin de Ré, Saint-Pierre d'Oléron et Trizay.

**Les dérogations accordées aux maires pourront être retirées à tout moment en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et/ou du manque de respect par la population des mesures sanitaires et des règles de distanciation physique.**

**Contact presse**  
**Service départemental de la communication**  
**interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22  
Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000  
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1